



ARCHIVE SONORE DE VIE

Mémoires ordinaires

POUR VOUS PRÉSENTER LE PROJET

*Une vie ordinaire, racontée
simplement.*

« Exactement ce que je cherche. »

Trois mouvements, une même attention.

Ces pages disent en trois temps ce qu'est *Mémoires ordinaires* – selon ce qui vous y amène. À qui découvre le projet, aux structures susceptibles d'y contribuer, aux personnes qui pourraient en être les voix. Pour toute question que ces pages ne couvriraient pas, un email à bonjour@memoiresordinaires.org reçoit toujours une réponse argumentée.

I **La démarche**

Qui je suis, ce que je cherche à recueillir, à quel rythme et sous quelles conditions le fonds existe.

II **Aux structures partenaires**

Les trois formes d'engagement possibles, sans obligation financière, et la sobriété du partenariat.

III **Aux participants et à leurs proches**

Le déroulement d'une rencontre, le consentement en deux temps, le droit de retrait, ce que devient le témoignage après le décès.

La démarche

Mémoires ordinaires est un projet que je porte seul, depuis l'Occitanie. C'est une démarche bénévole, non commerciale. Aucune structure commerciale n'y est associée. À terme, une association loi 1901 sera créée pour ouvrir le projet et fédérer d'autres recueillants – pour qu'à mes côtés, plusieurs voix se mettent à l'écoute, sur tous les territoires, et que le fonds vive au-delà de mon engagement personnel.

Ce que je cherche à recueillir, ce sont des récits de vie de personnes ordinaires – celles dont on ne parle pas dans les livres d'histoire. Le corpus s'organise autour de huit familles de voix – de la terre et de la mer à l'industrie, du service public aux mondes de la migration, de l'artisanat à la sphère domestique, de la création jusqu'aux vies que les archives n'ont jamais accueillies. La page qui suit en donne la liste complète. Il n'est pas question de performance ou d'exploit narratif. Une vie ordinaire, racontée simplement, est exactement ce que je cherche.

Le rythme est volontairement contenu : un portrait par mois environ, choisi avec soin et en cohérence avec l'équilibre du corpus. Cette lenteur n'est pas une contrainte technique mais un choix – privilégier la qualité et la profondeur sur le volume.

Tous les portraits sont diffusés sous licence Creative Commons CC BY-NC 4.0. Cette licence autorise la libre diffusion, le partage, la citation et l'analyse, à condition d'en mentionner la source et de ne pas en faire un usage commercial. Personne, pas même moi, ne peut vendre ces portraits.

Les fichiers audio, les transcriptions et les métadonnées sont hébergés en Europe, chez Infomaniak (kDrive), un hébergeur conforme au RGPD européen. Le projet respecte intégralement le règlement européen 2016/679, y compris pour les données dites sensibles relevant de son article 9 (croyances, opinions, état de santé, vie privée – autant de matières qui peuvent affleurer dans un récit de vie).

Huit familles de voix.

Le fonds n'est pas une collection au hasard. C'est un corpus en construction, structuré par familles de voix – pour documenter la diversité des trajectoires ordinaires sans en privilégier une seule. Huit familles aujourd'hui, qui couvrent ensemble la plupart des manières dont une vie peut se déployer.

01 Terre et mer

05 Vies en marge des archives

02 Industrie

06 Artisanat et commerce

03 Service public et soin

07 Sphère domestique et familiale

04 Migrations

08 Création et expression

La liste est ouverte : chaque famille peut accueillir de nombreuses voix qui en élargissent l'angle. La cohérence du fonds tient à cette structuration, pas à une comptabilité par catégorie.

Aux structures partenaires

Quand je sollicite une structure partenaire – une association, un EHPAD, une mairie, une institution culturelle –, je propose trois formes d'engagement, indépendantes ou cumulables. Aucune n'est obligatoire ; l'orientation seule reste précieuse.

Orienter. Signaler, dans son champ d'action, les voix qui mériteraient d'être recueillies. C'est la contribution la plus précieuse, et la plus simple.

Accompagner. Rendre la rencontre possible : un local mis à disposition, un contact facilité, un hébergement ou un défraiement.

Soutenir. Faire durer le fonds – par une conservation partagée, un relais de visibilité, ou un soutien matériel.

Je tiens à ce que le partenariat n'engage la structure financièrement d'aucune façon. Le projet est non commercial et ne sollicite pas de cofinancement. Si une structure souhaite, de sa propre initiative, contribuer aux frais matériels – déplacement, hébergement, matériel –, c'est accueilli avec gratitude. Mais ce n'est jamais une condition.

La formalisation s'adapte à la profondeur de l'engagement. Pour une orientation simple, un échange par email suffit. Pour une coopération plus structurante – mise à disposition de locaux, conservation partagée, accès chercheurs –, je propose une convention type, courte : aucune clause abusive, aucune obligation de volume, droit de retrait permanent.

Quant à la mention publique des structures partenaires, elle reste sobre par principe. Le nom de la structure apparaît dans la fiche descriptive de chaque épisode qu'elle a contribué à orienter, et dans les remerciements du site. Aucune communication commerciale, aucune publicité tapageuse n'est faite sur son nom. Le partenariat reste discret.

Aux participants et à leurs proches

L'enregistrement se déroule là où la personne se sent à l'aise – chez elle, dans un lieu familial, dans un local mis à disposition. Un petit micro de qualité professionnelle est posé sur une table, sans matériel envahissant. La rencontre dure ce qu'elle doit durer, souvent une heure ou deux, avec des pauses libres. Aucune question n'est obligatoire ; les silences font partie du récit.

Le consentement, en deux temps

Avant d'enregistrer, je remplis avec la personne un formulaire de consentement. Il pose le socle de la participation – l'entrée du portrait dans le fonds public, librement accessible – et les choix qui restent les siens : apparaître sous son prénom réel ou sous un prénom d'emprunt, autoriser ou non la publication de la transcription, permettre ou non la transmission à des institutions culturelles ou de recherche. Le consentement se donne en deux temps : une signature avant l'enregistrement, puis une écoute du montage final, à laquelle la personne peut s'opposer sans se justifier. Rien n'est jamais mis en ligne sans qu'elle l'ait entendu et approuvé. L'accord donné peut être retiré à tout moment, sans avoir à se justifier ; le droit de retrait est total ou partiel, et il est permanent. Une demande de retrait est effective sous trente jours.

Après le décès

Une fois le consentement signé, le témoignage demeure dans le fonds – y compris après le décès. C'est la raison d'être du projet : que la voix reste, et traverse le temps. De son vivant, la personne garde son droit de retrait entier ; après, la volonté qu'elle a exprimée en signant prévaut sur celle de ses proches, qui peuvent signaler un passage posant une difficulté – il sera examiné avec attention.

Pour les proches

Pour les proches qui souhaiteraient écouter le portrait plus tard, une copie audio est toujours remise à la personne enregistrée – elle peut la partager librement avec sa famille. Les portraits diffusés publiquement restent accessibles sur memoiresordinaires.org, sans inscription ni frais. Pour les portraits archivés mais non diffusés publiquement, l'accès reste possible aux proches sur demande, dans les conditions convenues avec la personne de son vivant.

* * *

Bertrand Massat

PORTEUR DU PROJET

bonjour@memoiresordinaires.org

memoiresordinaires.org

*Le formulaire de consentement et son document explicatif sont consultables
librement sur le site, à la section « L'accord de diffusion, en accès libre ».*

CC BY-NC 4.0 · Hébergement européen · RGPD UE 2016/679 · Juin 2026